

COMMISSION PERMANENTE DU 22 SEPTEMBRE 2021**Rapport n° CP 2021-251****DÉVELOPPEMENT ET MODERNISATION DU RÉSEAU FERROVIAIRE****Texte de l'amendement :****Amendement**

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Mandate la Présidente pour arrêter le processus de mise en concurrence des réseaux de transport en Ile-de-France.

Met en place une commission spéciale chargée de travailler aux alternatives à la mise en concurrence et à la privatisation des opérateurs publics. ».

Exposé des motifs**NON A LA MISE EN CONCURRENCE A MARCHÉ FORCÉE DES RÉSEAUX DE TRANSPORTS FRANCILIENS**

La mise en concurrence des réseaux de transport en Ile-de-France n'est pas une fatalité. D'autres modèles que ce schéma existent et sont compatibles avec les directives et règlements européens.

En effet, les avantages promis des mises en concurrence sont de plus en plus contestés et de moins en moins palpables : de nombreuses autorités organisatrices des transports ne bénéficient pas, sur le long-terme, des économies promises à qualité de service constante. Le transfert de responsabilité recherché par l'autorité organisatrice vers l'opérateur ne se vérifie que partiellement.

Le changement d'opérateur est synonyme d'instabilité pour le personnel concerné. Le système même de la mise en concurrence d'opérateurs oblige les opérateurs à produire des offres de « mieux disant » : quand les optimisations technologiques sont maximales, la variable d'ajustement devient le personnel.

La contraction des coûts de production et de personnel engendre une dégradation des conditions de travail. La qualité de service en est affectée. Le personnel, les usagers et l'autorité organisatrice – donc la collectivité – sont perdants.

Ce schéma est appelé à se généraliser en Ile-de-France suite à l'accélération du calendrier de mise en concurrence des droits de ligne pour les bus, les métros, les RER et les tramways. Si la quête d'économies et l'amélioration de service sont les objectifs recherchés par ce calendrier, force est de constater que les résultats ne sont pas au rendez-vous et que l'impact pour les usagers est d'ores et déjà négatif.

En Ile-de-France, alors que la mise en concurrence reste limitée à quelques réseaux, les dysfonctionnements se multiplient au détriment des usagers, de la qualité de service et du personnel : accidents à répétition sur le tramway T9, tentative de recrutement d'étudiant.es pour la conduite estival du tramway T9, qualité de service insatisfaisante sur la ligne de tramway T11 Express, dégradation des conditions de travail et rupture du service pour les usagers sur le réseau de bus Melun Val-de-Seine, etc. Le 17 septembre dernier, les Maires de Triel-sur-Seine, de Carrières-sous-Poissy, d'Evécquemont, de Poissy, de Mézy-sur-Seine et de Vaux-sur-Seine ont exprimé leur colère face aux dysfonctionnements majeurs constatés sur le réseau de bus de Grand Paris Seine et Oise, récemment attribué à Keolis au détriment de Transdev.

Ces dysfonctionnements importants de réseaux de bus et de lignes de tramways sont appelés à se généraliser en Ile-de-France au fur et à mesure de la mise en concurrence des différents bassins et différentes lignes. La mandature actuelle va connaître un nombre inédit et élevé de basculements de lignes et de bassins. Pour rappel, la mise en concurrence de réseaux ferroviaires s'accélère et aboutira notamment par la mise en concurrence de lignes SNCF existantes dont Transilien P et Tramway T4 d'ici 2024-2025.

A l'échelle régionale, ces mises en concurrence participeront à l'éclatement des opérateurs historiques RATP et SNCF mais aussi à la multiplication des opérateurs ce qui nuit à l'unicité du réseau pourtant recherchée depuis 2006 par le Syndicat des Transports d'Ile-de-France (Ile-de-France Mobilités). Cela ne sera pas sans conséquence en termes de coordination, d'organisation des correspondances ou encore de partage de l'information voyageurs.

Pour ces quelques raisons, il est demandé la Présidente d'arrêter le processus de mise en concurrence des lignes en Ile-de-France et de mettre en place une commission spéciale chargée de travailler aux alternatives à la mise en concurrence dans le respect des directives européennes, dans l'intérêt des usagers, des personnels et de la collectivité.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

